M'EST-IL PERMIS D'ÉCOUTER LE CORAN LORS DE L'ACCOMPLISSEMENT DE MES TÂCHES MÉNAGÈRES ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Règles liées au Coran



M'est-il permis d'écouter le Coran lors de l'accomplissement de mes tâches ménagères ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 54

Question :
Est-il permis d'écouter le Noble Coran pendant que j'accomplis les tâches ménagères, dans la cuisine par exemple, sachant que je me concentre sur la lecture et que j'écoute bien ?

Réponse :

Oui, il n'y a pas de mal. C'est même une bonne chose tant que tu écoutes, que ce soit dans la cuisine ou n'importe quel endroit sauf les toilettes. Il n'y a pas de mal, et ceci réunit entre deux biens : l'écoute du Noble Coran et le travail que tu accomplis parmi ce qu'Allah a légiféré et qu'Il t'a ordonné. Tu es donc sur un bien immense, dans le salon, au moment du café, dans la cuisine, il n'y a pas de mal en cela. C'est même une bonne chose tant que tu l'écoutes avec attention.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/2347